

### **AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC**

VLA-AOP-CC-202334

# RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE MARGUERITE-BOURGEOYS

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : Ville de L'Assomption

781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord

L'Assomption (Québec) J5W 2H1

MAÎTRE D'ŒUVRE : Shellex Groupe Conseil

3195, boulevard de la Pinière, bureau 203

Terrebonne (Québec) J6X 4P7

NOTRE DOSSIER: 03-05176

### **DESCRIPTION DU PROJET**

La Ville de L'Assomption demande des soumissions pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Marguerite-Bourgeoys à L'Assomption.

Sans s'y limiter, les travaux consistent à :

- l'organisation du chantier;
- l'implantation de la signalisation des entraves et des chemins de détour;
- la protection de l'environnement;
- la gestion des eaux, incluant l'installation de barrières de sédiments;
- la pulvérisation, le planage et l'enlèvement du pavage;
- la démolition des bordures, trottoirs et dalles en béton;
- la disposition des surplus d'excavation;
- le remplacement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire;
- l'installation d'un réseau pluvial;
- la réfection des entrées de service et l'ajout d'un service pluvial;
- le déblai de la chaussée existante;
- l'installation et le maintien d'un réseau d'alimentation temporaire en eau pendant toute la durée des travaux;
- la démolition de ponceaux;
- la mise en forme de la fondation de chaussée;
- la construction des bordures, trottoirs et dalles en béton;
- le nettoyage des surfaces planées et la pose d'un liant d'accrochage;
- la pose des enrobés bitumineux;
- le marquage de la chaussée;
- la désaffection/enlèvement de conduites d'égout existantes;
- le nettoyage et les essais sur les conduites et structures;
- la mise en service des réseaux;
- l'aménagement et la réfection des surfaces gazonnées, ensemencées et en pierre;
- la réfection des lieux.

Les travaux comprennent également tous les travaux connexes nécessaires au parachèvement de l'ouvrage selon les plans et devis.

L'ensemble des travaux sont situés sur le tronçon suivant :

• Rue Marguerite-Bourgeoys entre Saint-Étienne et le boulevard de l'Ange-Gardien

Seuls sont autorisés à soumissionner les entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable dans une province visée par cet accord et détenant, le cas échéant, une licence d'entrepreneur de construction appropriée, émise par la Régie du bâtiment du Québec.

#### **DOCUMENTS**

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres à l'adresse <a href="www.seao.ca">www.seao.ca</a>, pour les entrepreneurs inscrits à ce service. Pour s'y abonner ou pour toutes autres questions, les entrepreneurs peuvent communiquer avec le SEAO par téléphone au 514 856-6600 ou au 1 866 669-7326 (pour l'extérieur) ou en consultant, le site Internet <a href="www.seao.ca">www.seao.ca</a> en stipulant le numéro de référence <a href="VLA-AOP-CC-202334">VLA-AOP-CC-202334</a> à compter du <a href="jeudi 20 juillet 2023">juillet 2023</a>. L'obtention des documents est assujettie à la tarification établie par le SEAO.

Pour tout renseignement, le soumissionnaire devra communiquer, par écrit seulement, avec Jean-Luc Léonard, chef de division approvisionnement de la Ville de L'Assomption, par courriel à l'adresse <u>appeldoffres@ville.lassomption.qc.ca</u>, et ce, au minimum sept (7) jours avant l'ouverture des soumissions afin de permettre à un responsable du projet de répondre à toutes les demandes avant l'ouverture des soumissions. Toutes les demandes reçues passé ce délai risquent de ne pas être considérées.

Les réponses seront communiquées par écrit à tous les soumissionnaires. Lorsqu'une réponse a pour conséquence de modifier les exigences du devis, cette réponse devra être présentée sous forme d'addenda.

### **EXIGENCES**

Chacune des soumissions devra être accompagnée d'un chèque visé, d'une traite bancaire, d'une garantie irrévocable ou d'un cautionnement de soumission émis en faveur de la Ville de L'Assomption au montant équivalant à dix pourcent (10 %) du total de la soumission.

Seul un cautionnement de soumission établi par un assureur détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et l'autorisant à pratiquer l'activité de garantie au sens de la Loi sur les assurances et conforme au formulaire normalisé NQ 1809-900/H sera accepté au terme des documents d'appel d'offres. Ce cautionnement doit être valide pour une période de cent-vingt (120) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

De plus, ce cautionnement de soumission devra être accompagné :

- du formulaire Attestation d'intégrité dûment rempli et signé;
- de la résolution de compagnie ou autorisation de signer;
- d'une copie de la licence d'entrepreneur (Régie du bâtiment du Québec) dans la ou les catégories appropriées;
- d'une copie de l'autorisation de contracter auprès des organismes publics délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), dans le cas où la soumission excède 5 000 000\$;
- d'une copie de l'Attestation de Revenu Québec délivrée par Revenu Québec ou du formulaire Absence d'établissement au Québec;
- du formulaire Liste des sous-traitants;
- du formulaire Calendrier des travaux;
- de la preuve d'assurance responsabilité civile des entreprises;
- de la preuve d'assurance responsabilité civile automobile;
- des numéros d'enregistrement auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), auprès de la Commission de la construction du Québec (CCQ) et auprès du Registraire des entreprises du Québec (NEQ);
- de l'accusé de réception des addenda émis, s'il y a lieu;
- de tout autre document requis dans les documents d'appel d'offres non énumérés ci-dessus.

L'absence du formulaire Attestation d'intégrité dûment rempli entraînera le rejet automatique de la soumission.

## DATE ET ENDROIT DE RÉCEPTION

Les soumissions devront être déposées (l'original, une (1) copie conforme à l'original de tous les documents ainsi qu'une clé USB contenant une copie électronique identique de l'exemplaire original papier) dans des enveloppes scellées et identifiées « Réfection des infrastructures de la rue Marguerite-Bourgeoys», à la réception du Complexe municipal de Ville de L'Assomption, sise au rez-de-chaussée du 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, L'Assomption (Québec) J5W 2H1, avant neuf heures trente(9 h 30) le 6 septembre 2023 et seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit.

La Ville de L'Assomption ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais quelconques, ni obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donnée à L'Assomption, le 20 juillet 2023

Jean-Luc Léonard Chef de division approvisionnement Services corporatifs et sécurité civile